



Programme du nouveau lycée professionnel - Avril 2019

publié le 12/04/2019 - mis à jour le 10/05/2019

Descriptif :

Présentation du programme de l'EPS du nouveau lycée professionnel.

► Présentation du programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel

- Sommaire
- Préambule
- Finalité
- Objectifs généraux
 - Développer sa motricité
 - S'organiser pour apprendre et savoir s'entraîner
 - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire
 - Construire durablement sa santé
 - Accéder lucidement au patrimoine culturel
- L'EPS dans la voie professionnelle
 - Les cinq champs d'apprentissage (CA)
 - Les Attendus de Fin de Lycée Professionnel (AFLP)
 - Les Connaissances, Capacités, Attitudes (CCA)
 - Les Activités Physiques, Sportives, Artistiques (APSA)
 - Les modalités de pratique
- Compétences à construire
 - CA1 : l'élève réalise sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée.
 - CA2 : l'élève adapte son déplacement à des environnements variés et/ou incertains.
 - CA3 : l'élève réalise une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée.
 - CA4 : l'élève conduit un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner.
 - CA5 : l'élève réalise et oriente son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir.
- Évaluation
- Mise en œuvre du programme dans l'établissement
 - En classes préparatoires au Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP)
 - En classes préparant au Baccalauréat Professionnel (Bac pro)
- Responsabilité de l'équipe pédagogique et du professeur d'EPS
- Association Sportive
- Annexe

et pour résumer

[tableau_synoptique_programmes_eps_lp_2019](#) (PDF de 593.6 ko)

Document joint

[Programmes EPS voie professionnelle - Mars 2019](#) (PDF de 216.4 ko)

